

Lyon, le 15 Janvier 2019

Monsieur Jean-Philippe ROBIN
Responsable des ressources humaines
Newrest Wagons-Lits Lyon

Comme le prévoit l'accord I.R.P du 15 juin 2018 dans son article 8 (Représentants de Proximité), veuillez trouver ci-dessous les questions de notre organisation syndicale.

1. Depuis le 10 janvier 2019, il y a l'Happy Hour sur tous les trains de 17h à 19h. En effet, cette promotion consiste à offrir la 2ème boisson à 50%. Les salariés font leurs maximum pour la promouvoir, Comment se fait-il qu'ils ne sont pas intéressés sur ces ventes ?
2. Le TGV 9852 pour Bruxelles part de Lyon Part-Dieu à 5h50 tous les jours. Il n'y a aucune navette au départ de Lyon-Perrache à cette heure-ci pour les salariés. Ils sont dans l'obligation de prendre les transports en communs, plusieurs salariés nous ont fait remonter leurs sentiments d'insécurité, C'est pourquoi, nous vous demandons que les salariés puissent prendre le taxi et qu'ils soient remboursés à 100%,
3. Nous aimerions connaître la marche à suivre pour le salarié lorsqu'il se fait agresser et voler ses versements dans le cadre de ses heures de travail ? Une fois que le salarié a déposé plainte et fait toutes les démarches administratives nécessaires, doit-il rembourser les sommes qui lui ont été volées ?
4. Serait-il possible d'avoir des badges d'accès pour les commerciaux de Lyon pour les locaux de Paris Gare De Lyon ?
5. Les commerciaux ont pu constater dernièrement que les objectifs commerciaux étaient vraiment très élevés et très difficiles à atteindre. Pouvez-vous nous expliquer cela ?
6. Nous nous permettons de revenir vers vous concernant les DLC illisibles des pennes. Vous nous avez répondu le mois dernier que le fournisseur cherchait une solution, mais est-ce bien le même fournisseur que pour les petits salés ? La DLC est inscrite en jaune, donc cela devrait être possible pour les pennes ?
7. Mutuelle : Savez-vous si tous les salariés ont bien reçu leur carte de tiers-payant ?
8. Gros problème de packaging avec la tarte soufflée, les commerciaux la retrouvent souvent écrasée. Pourriez-vous faire remonter l'information au service concerné ?
9. Récemment, les commerciaux ont pu lire une note sur Incenteev concernant le réchauffage des viennoiseries, En effet, on leur a demandé de ne plus les réchauffer dans leur emballage carton au dessus du toaster. Pourriez-vous nous expliquer ce changement soudain, alors que cela fait des années que cela fonctionne comme cela,

Pour Force Ouvrière
Muriel PROSNIER
Représentante de Proximité